**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 1 (1913)

**Heft:** 13

Artikel: Garde à vous...

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-248642

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 28.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE

# Mouvement Féministe

Paraissant le 10 de chaque mois

ABONNEMENTS

RÉDACTION et ADMINISTRATION

ANNONCES

SUISSE..... Fr. 2.50

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)

La case, par an Fr. 15 .-

ETRANGER... » 3.50 Le Numéro....

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

La ligne, par insertion 0.25

SOMMAIRE: Le premier anniversaire. — Garde à vous: E. Gd. — L'Alliance à Zurich: E. Gd. — Les femmes et la Loi fédérale sur l'Assurancemaladie: E. Pieczynska. — Encore un! — Correspondance. — Chronique féministe allemande: H. Sachs. — A travers les Sociétés.

## Le premier anniversaire

Il est banal de répéter :

Comme volent les années...

et c'est pourtant ce que nous n'avons pu nous empêcher de faire en voyant réapparaître cette date du 10 novembre, à laquelle le Mouvement Féministe prit pour la première fois son essor vers

Comme le Comité qui préside à ses destinées a décidé que la première année de son existence compterait quatorze mois, nous nous réservons de donner dans notre prochain numéro - le dernier de cette première année — un aperçu de la situation morale et financière de notre journal. Pour aujourd'hui, nous devons donc nous borner à remercier chaleureusement ceux et celles qui se sont souvenus de ce premier anniversaire et l'ont manifesté par des paroles de sympathique encouragement.

# Garde à vous...

On va répétant que l'idée suffragiste fait chaque jour des progrès et que sa marche rapide étonne même ses amis. Dans d'autres pays, je le veux bien, puisqu'il ne se passe pour ainsi dire pas de mois que nous n'ayons une nouvelle victoire à enregistrer. Mais chez nous... Deux faits viennent de se produire qui marquent nettement à quel point nous avons encore à travailler, non seulement contre l'inertie et l'indifférence, mais contre une réelle hostilité.

Il y a d'abord l'affaire du manuel Sauser-Hall. Le manuel d'instruction civique dû à Numa Droz, et ayant servi à plusieurs générations, étant épuisé, un éditeur de Genève s'adressa récemment à un jeune professeur de droit de l'Université de Neuchâtel, qui lui rédigea un nouveau manuel d'instruction civique 1. Et ce manuel, nous n'hésitons pas à le déclarer, est totalement dépourvu de l'objectivité et de l'impartialité scientifique que l'on est en droit d'attendre d'un livre de ce genre. Ceci, nous le savons de source sûre, d'autres que nous l'ont constaté sur d'autres points que celui qui nous concerne. Mais ne nous occupons que de la question féministe.

« Les femmes, déclare en substance M. Sauser-Hall, ne

<sup>1</sup> Manuel d'Instruction civique et Guide politique suisse, par Georges Sauser-Hall. Préface de Louis Rehfous. Genève, 1913, Burkhardt. éditeur.

- » peuvent jouir des droits politiques parce qu'elles ont un autre
- > rôle à remplir dans la vie que celui de se livrer aux joûtes de la
- vie politique<sup>1</sup> >. Puis, après un petit aperçu pas toujours très exact du mouvement féministe à l'étranger, il ajoute : « Il faut
- avouer que les raisons invoquées (pour tenir la femme éloi-
- gnée des affaires publiques) sont sérieuses et profondes. La
- place de la femme est à son foyer; elle se doit à son intérieur,
- » à l'éducation de ses enfants, et elle risque fort de diminuer son
- » influence dans une société où tout se fait pour elle 1, en courant
- > les meetings et en discourant avec verbosité sur les affaires

publiques. >

Combien nous avions besoin, nous autres pauvres femmes, que l'on nous éclairât sur ce point! et combien nous devons de reconnaissance à M. Sauser-Hall de l'avoir fait! Sans lui, nous ne nous serions jamais doutées que, dans notre société actuelle, nous sommes le centre et le pivot, l'alpha et l'oméga de toutes les préoccupations. C'est pour cela évidemment que les ouvrières, les employées, les maîtresses d'école sont toujours de la moitié ou des deux tiers moins payées, à travail égal, que leurs collègues masculins; c'est pour cela que bon nombre de carrières libérales ou administratives (voir à ce sujet la récente décision du Conseil fédéral déclarant que les femmes ne peuvent être qu'exceptionnellement promues aux emplois supérieurs des postes) sont fermées aux femmes. C'est pour cela encore qu'il a fallu lutter des années pour que les caisses d'assurancemaladie accordent aux femmes les mêmes droits qu'aux hommes; et c'est pour cela, enfin, que nous payons des impôts tout comme les hommes, sans avoir notre mot à dire sur la façon dont s'employe — ou se gaspille — notre argent. Cette idée est une perle qu'il aurait été dommage de ne pas mettre en lumière.

Les autres assertions de M. Sauser-Hall, nous ne les discuterons même pas. Elles font partie de ce bagage de lieux communs et de vieux clichés, sans aucun rapport avec la réalité, que tout antiféministe se croit très habile de rééditer de temps en temps. D'ailleurs, nous ne contestons nullement à M. Sauser-Hall le droit d'être antiféministe si cela lui fait plaisir. Mais ce contre quoi nous protestons énergiquement, c'est contre le droit qu'il s'est donné d'exprimer ses idées dans un livre destiné à l'éducation de la jeunesse. Pas plus qu'un manuel d'histoire ne peut prendre parti pour ou contre Bismarck ou Napoléon, un manuel d'instruction civique ne peut défendre ou attaquer un principe de gouvernement ou de représentation populaire. Et quelle idée fausse de la société actuelle donnera cette page à nos jeunes gens, en leur faisant croire que toutes les femmes

C'est nous qui soulignons (Réd.).

n'ont autre chose à faire qu'à rester au foyer, et n'ont pas besoin d'en sortir pour gagner péniblement leur pain, celui de leurs enfants, et quelquefois même ...de leur mari!

Le manuel de M. Sauser-Hall est employé dans les classes supérieures du collège de Genève, mais non pas — heureusement — à titre officiel. L'Association pour le Suffrage féminin de cette ville a fait auprès du Département de l'Instruction publique une démarche dont on peut espérer de bons résultats. Et le Comité de l'Association nationale suisse a décidé de prendre la chose en main, en ce qui concerne les cantons de langue française. Il en vaut la peine.

\* \*

Et puis, il y a l'affaire des prud'femmes qui est tout aussi significative. C'est, je le sais bien, une question purement genevoise pour le moment, mais qui intéresse les autres cantons, non seulement par solidarité, mais parce que des cas analogues peuvent, à un moment ou l'autre, se produire aussi chez eux.

Rappelons brièvement les faits.

En février 1910, le Grand Conseil, et en juin 1910, le peuple de Genève votaient un article de loi accordant aux femmes l'électorat et l'éligibilité en matière de tribunaux de prud'hommes. Cette disposition de simple bon sens ne fut jamais mise en pratique, par suite des lenteurs de la commission chargée d'élaborer un règlement d'application. Mais déjà une opposition sourde, se manifestant par d'extraordinaires arguments, avait pris naissance, qui aboutit en mars dernier à une demande d'initiative contre cet article de loi. Une à une, et surtout dans les cafés, les voix nécessaires furent recueillies, et maintenant, à une époque qui n'est pas fixée, mais qui peut être prochaine, l'article en question sera soumis une seconde fois à une votation populaire, qui risque, les électeurs ayant été travaillés dans l'intervalle par nos adversaires, de ne pas nous être favorable comme la première fois.

Nous estimons que la situation est grave, et dépasse même beaucoup comme portée la question des prud'femmes. Le fait que l'on veuille revenir sur une loi qui n'a pas encore été appliquée, et des résultats de laquelle il est par conséquent impossible d'arguer, est un indice symptomatique que toute cette campagne a un but nettement antiféministe. Quelques meneurs — que nous connaissons bien — cherchent à profiter de l'inertie et de l'ignorance d'une partie de la population pour étouffer dans l'œuf ce premier maigre succès féminin qui les gêne. Et cette tentative ne sera pas la seule. Nous avions déjà assez de peine à nous faire écouter quand nous demandons des réformes concernant la moralité publique, l'hygiène, la situation de la femme qui travaille...; si nous sommes battues au sujet des prud'femmes, nous en aurons beaucoup plus encore. L'atmosphère de crainte et de méfiance s'épaissira autour de nous.

. \* .

C'est pourquoi il importe d'avoir l'œil ouvert. Rappelonsnous que les hommes justes et loyaux qui viennent à nous, la main tendue, ne sont encore qu'une minorité d'élite, et que derrière la masse amorphe des indifférents se dissimulent de dangereuses hostilités. A bon entendeur, salut.

E. GD.

P. S. — Les Sociétés féminines et ouvrières genevoises ont décidé de mener énergiquement campagne en faveur de la loi sur les prud'femmes. Mais elles combattent les mains liées, ne disposant pas de l'arme essentielle en ce cas-là : le bulletin de vote. On

trouvera plus loin, aux nouvelles des Sociétés, le détail du plan de campagne qu'elles ont adopté, et qui, s'il est le seul qu'on puisse suivre, nécessite un effort pécuniaire considérable. Aussi s'occupet-on à constituer un fonds spécial pour cette campagne, en faveur duquel toutes les contributions, même les plus modestes, seront reçues avec reconnaissance. L'Administration du Mouvement Féministe se charge très volontiers de centraliser des dons à cette intention.

La discussion du projet revisé de loi sur les fabriques n'ayant pas été terminée dans la dernière session du Conseil national, notre collaboratrice, M<sup>11e</sup> Schaffner, ne pourra nous donner qu'en janvier la seconde partie de son article sur ce sujet. (Réd.)

# L'Alliance à Zurich

Ce sont nos grandes assises féministes annuelles. A quiconque voudrait se rendre compte de ce qu'accomplissent dans le domaine de la vie sociale les femmes de notre pays, je conseillerais d'assister à ces séances. Elles sont le reflet d'une activité multiple et variée et démontrent bien que, depuis longtemps, nous avons appris à exercer nos devoirs, et que nous sommes mûres maintenant pour réclamer nos droits.

On commence à comprendre dans le public que nous sommes une force. Depuis 1907, on nous a toujours accordé pour nous réunir les salles des Grands Conseils — dont les échos doivent se reposer délicieusement durant nos séances si calmes et si dignes du brouhaha masculin auquel ils sont accoutumés! La presse parle de nous. Aussi, les lecteurs du Mouvement Féministe ayant déjà lu un ou plusieurs articles sur ce sujet, je voudrais, pour ne pas faire double emploi, ne pas donner ici un compte-rendu détaillé de ce qui s'est dit ou fait durant ces deux journées, mais étudier plutôt quelques points, d'un intérêt un peu spécial pour le grand public, mais important pour nous qui participons au travail de l'Alliance. Je ne ferai donc que mentionner les substantiels travaux de MM. Steinmann et Eugster-Züst relatifs à la nouvelle loi sur les fabriques, le très intéressant rapport de Mme Chaponnière-Chaix sur les réunions du Comité exécutif et des Commissions du Conseil international des Femmes à la Haye, le rapport annuel toujours si net et si précis de notre présidente, Mile Honegger; et, dans un autre ordre d'idées, la charmante soirée familière offerte par les sociétés zuricoises, où les jeunes filles qui avaient joué une pièce de circonstance... d'après Hans Sachs! entendirent de la part de Mme Bleuler-Waser des paroles d'une haute inspiration. (Pourquoi l'habitude ne se prendrait-elle pas d'organiser chaque fois des séances de jeunesse, dans lesquelles on attirerait l'attention de celles qui, demain, seront des femmes, sur leurs devoirs et sur leurs responsabilités?) Arrêtons-nous plutôt à la partie administrative. Que l'on ne fasse pas la grimace : c'est de l'excellente gymnastique parlementaire, dont toutes nous avons besoin!

L'année dernière à Lucerne avait été voté, on s'en souvient peut-être, un article additionnel aux statuts, admettant dans l'Alliance, jusqu'ici fédération de sociétés uniquement, des membres individuels. Cela n'avait pas été sans une vive opposition, plusieurs sociétés estimant, à bon droit nous semble-t-il, que l'arrangement était boîteux, hybride, en contradiction avec les principes fondamentaux de notre Association nationale. De plus, la remarque fut faite, après coup il est vrai, que cette modification avait été votée non à l'unanimité, ainsi que semblait l'exiger un